

**C.C.A.S.**



LA ROCHE VINEUSE

**C.C.A.S.**

**En MAIRIE**

**2 Rond Point René Cassin**

**71960 LA ROCHE VINEUSE**

**Tél: 03.85.37.71.9**

**Fax. 03.85.37.72.41**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Mardi 5 octobre 2021 – 18h30**

Date de convocation : 6 septembre 2021.

Date d'affichage : 12 octobre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Nicolas LATHUILLIERE, Bernard COTTIN, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Marie-Louise BOUVIER, Céline SANTE, Jacqueline GIRARD.

Mme Laure SEYDOUX arrivée à 18h45 n'a pas participé à la délibération n°11/2021.

Membres excusés : Mme Suzanne CHANUT, Mme Roselyne ARCELIN ayant donné procuration à M. Robert LUQUET.

Membre absent : Sonia BLONDEAU

Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S de leur présence puis il procède à l'appel et annonce les personnes excusées. Ensuite, il fait part de la démission de Mme Monique DETHIEUX et explique qu'il convient de nommer un nouveau membre qui est investi dans une association de retraités ou de personnes âgées, puis il laisse la parole à Mme POTTIER.

**DELIBERATION**

**11/2021 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 29 juin 2021.**

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

**Colis de Noël et repas des aînés 2021.**

Mme Pottier rappelle que le colis est destiné aux personnes de 71 ans et plus, puis elle fait un point suite à l'envoi des courriers. Il y a eu 322 courriers envoyés aux habitants de La Roche Vineuse (dont 59 pour l'Eau Vive). A ce jour on dénombre 166 personnes désirant recevoir le colis (dont 58 pour l'Eau Vive) et 59 personnes qui ne souhaitent pas recevoir le colis (dont 1 pour l'Eau Vive). Il reste encore à faire le point sur les personnes en établissement.

Le colis sera composé d'une bouteille de crémant et d'une boîte de chocolats et de pâtes de fruits. Mme Pottier indique qu'après renseignement pris auprès de la boulangerie le prix du chocolat et des pâtes de fruits augmente beaucoup. Suite à la discussion, il est décidé de commander le crémant à la cave des vigneron des terres secrètes (M. Luquet se charge de passer la commande), et de prendre un ballotin de chocolats/pâtes de fruits à la boulangerie de La Roche Vineuse pour un montant d'environ 17 € / ballotin. Pour les personnes en EPHAD il sera distribué un ballotin de chocolats/pâtes de fruits.

Les membres du CCAS ainsi que les élus pourront récupérer les colis en mairie à partir du 6 décembre afin de faire la distribution.

### Aides financières.

Mme Pottier indique qu'il n'y a pas de dossier de demande d'aide financière à traiter. Une personne est venue en mairie ce matin afin de faire une demande, mais elle n'avait aucun document et le délai était trop court pour préparer un dossier (entretien avec la personne avant présentation du dossier au CCAS) : d'autant que cette personne connaît les démarches à effectuer au préalable. Ensuite, Mme Pothier fait un point sur les aides financières attribuées depuis le début d'année, le montant est estimé à 2 178.85 € pour les aides financières ainsi que pour les aides aux licences des jeunes. Elle fait, ensuite, un point sur les différents articles du budget.

### QUESTIONS DIVERSES

Mme Pottier fait la lecture d'une lettre du Préfet envoyée aux communes concernant la vaccination des personnes âgées et des personnes en situation de précarité. M. Lathuillière explique que le cabinet infirmier est en discussion pour pouvoir vacciner les personnes. Après discussion, les membres constatent qu'il est difficile d'identifier les personnes éligibles qui ne sont pas vaccinées. Il est décidé de faire une information sur PanneauPocket, sur le site internet et dans le bulletin municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h25**

**La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 25 janvier 2022 à 18h30.**